

1. La délégation soviétique constate avec regret que la résolution présentée par elle, condamnant l'emploi des moyens d'extermination en masse de la population, a été repoussée par la Conférence. Or, l'adoption de cette résolution, qui répond aux intérêts de tous les peuples du monde aimant la liberté, aurait considérablement renforcé le rôle et la portée de cette Conférence et aurait contribué à la protection la plus efficace des victimes de la guerre contre ses conséquences les plus désastreuses.
2. En ce qui concerne l'adoption par la Conférence d'une résolution qui recommande d'examiner la question de la création d'un organisme international devant se substituer à la Puissance protectrice, la délégation soviétique déclare qu'elle ne voit pas la nécessité d'examiner cette question et moins encore de créer un tel organisme, car le problème des Puissances protectrices est suffisamment réglé par les Conventions élaborées à la présente Conférence. »

1949

RESOLUTIONS

OF THE

DIPLOMATIC CONFERENCE OF GENEVA

1949